



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

## **Commune - LA MOTTE**

# **Analyse Financière Simplifiée 2021**

**SGC DRAGUIGNAN**

---

## Introduction

---

La présente étude a été réalisée en mars 2022 à la demande de la commune.

La population de la commune est pour l'année 2021 de 2 884 habitants

Elle ne comprend pas les données de fiscalité directe locale, non disponibles au moment de sa réalisation.

L'étude a été bâtie à partir des documents comptables 2017 à 2021 du budget principal de la commune. Les données 2021 sont comparées à celles des communes de la même strate démographique du département (26 communes, soit 86% de la catégorie démographique du département) et de la région (76 communes, soit 83% de la catégorie démographique de la région)

Figuraient au nombre des budgets annexes de la commune, ceux consacrés à l'assainissement et à la distribution de l'eau dont la compétence relève maintenant de la DPVA. Une première étape en vue de transférer ces budgets à la DPVA a consisté à leur intégration en 2020 au sein du budget principal de la commune. Ce fait a été noté l'année dernière et s'est traduit notamment par l'augmentation des emprunts attachés à ces budgets qui doivent à terme être mis à disposition de la DPVA. Ces emprunts demeurent encore dans les écritures du budget principal au titre de 2021 de la commune dans la mesure où cette mise à disposition sera réalisée durant l'exercice 2022.

---

## Principaux constats

---

Après une situation en amélioration sur les années 2019 et 2020, la CAF brute se dégrade au cours de l'exercice 2021. En effet, alors qu'elle marquait une progression sur les derniers exercices, elle connaît un recul lié à une baisse des produits réels de fonctionnement dans un contexte de maîtrise des charges. La CAF nette présente au titre de l'exercice 2021 une situation négative du fait de la dégradation de la CAF brute mais en conservant un niveau de remboursement des emprunts en capital d'un haut niveau. Ainsi ce niveau de remboursement dont l'augmentation avait été noté en 2020 a été maintenu au titre de l'exercice 2021. Dans ce contexte, les dépenses directes d'investissement ont diminué de moitié ce qui demeure une démarche prudentielle. Malgré une baisse de la CAF, le financement disponible pour les investissements reste d'un niveau comparable à celui de l'exercice précédent grâce à des cessions d'immobilisations. Avec une nette augmentation du fonds de roulement et une légère augmentation du besoin de fonds de roulement, la commune améliore sa trésorerie (+3%)

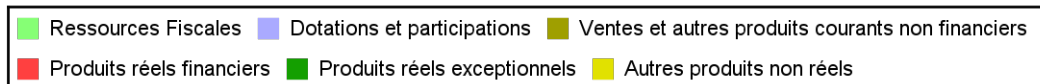
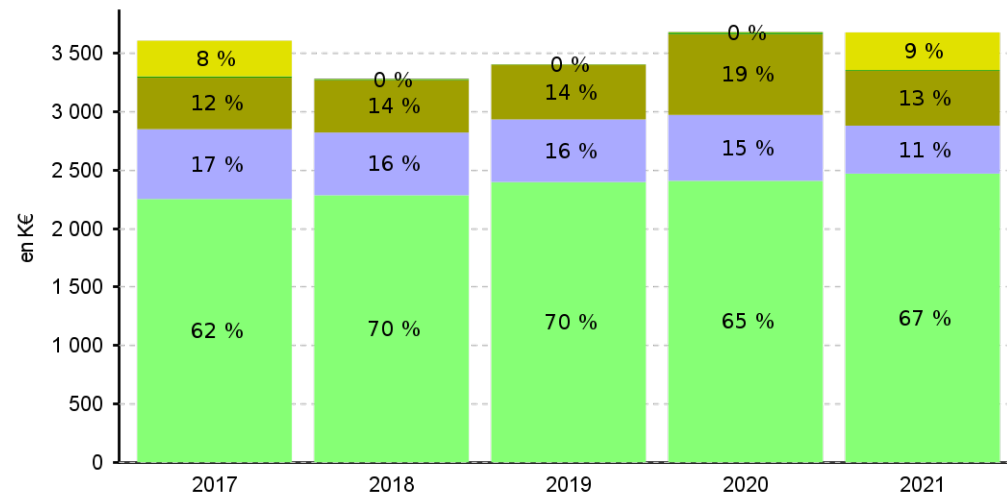
# Les recettes de fonctionnement

Les recettes budgétaires, qu'elles soient réelles (c'est-à-dire ayant donné lieu à encaissement) ou d'ordre (sans encaissement), peuvent être regroupées en six catégories principales :

1. Les produits issus de la fiscalité directe locale (TH, TFB, TFNB, TAFNB, CFE, CVAE, IFER, TASCOM, FNGIR) nets des reversements.
2. Les dotations et participations de l'État et des autres collectivités (dont la DGF)
3. Les produits courants (locations, baux, revenus de l'exploitation, des services publics).
4. Les produits financiers.
5. Les produits exceptionnels.
6. Les produits d'ordre (exemples : produits des cessions d'immobilisations, reprises sur amortissements et provisions, différences sur réalisations négatives reprises au compte de résultat).

Les produits réels de fonctionnement d'un montant de 3 358 859 € pour 2021, qui ont progressé constamment depuis 2018 (+ 12,17% sur la période 2018/2020) marquent un repli de 8,8% par rapport à 2020 (- 322 861 € en valeur). Rapporté au nombre d'habitants de la commune, le produit de fonctionnement correspond à la somme de 1 165 € (contre 1 271 € en 2020). Il reste très proche du produit par habitant des strates départementale et régionale et très au-dessus de la strate nationale (895 €). Les ressources fiscales se maintiennent (+ 2,6%), mais si les produits des impôts locaux augmentent de 4%, il faut noter que les produits de la fiscalité reversée continuent de diminuer (- 21,7% depuis 2018). Les dotations et participations connaissent un retrait significatif par rapport aux exercices précédents (410 638 € pour l'exercice 2021 contre 564 611 € pour l'exercice 2020, soit une diminution de 27,3%). Ce constat concerne la DGF (-5,8%), les attributions de péréquation et de compensation (-64%) et les autres dotations (-31,2%). La DGF correspond à la somme de 56 € par habitant contre 139 € pour les communes de la même strate au niveau national. Les autres produits connaissent également une baisse de 32,6% par rapport à 2020 (476 206 € contre 706 875 €) pour retrouver le niveau des exercices antérieurs. En effet, au cours de l'exercice 2020, ces autres produits avaient exceptionnellement progressé du fait des produits des services du domaine.

STRUCTURE ET EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



## REPERES

| En €/hab  | 2021<br>Commune | Montant en € par hab pour la strate de référence |        |          |
|---|-----------------|--|--------|----------|
|   |                 | Département                                      | Région | National |
| Ressources Fiscales                               | 857             | 898  | 845    | 568      |
| Dotations et participations                       | 142             | 152  | 183    | 223      |
| Ventes et autres produits courants non financiers | 163             | 215  | 178    | 104      |
| Produits réels financiers                         | 0               | 0  | 0      | 1        |
| Produits réels exceptionnels                      | 3               | 13   | 14     | 9        |

Strate de référence :

Population : 2884

Régime fiscal : FPU : Communes de 2 000 à 3 500 habitants

Le taux de réalisation des recettes de fonctionnement met en perspective les recettes comptabilisées par rapport à la prévision budgétaire.

**TAUX DE REALISATION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT EN 2021**

|                             |          |
|-----------------------------|----------|
| Ressources Fiscales         | 105,90 % |
| Dotations et participations | 100,96 % |
| Produits courants           | 135,13 % |
| Produits financiers         | 0,00 %   |

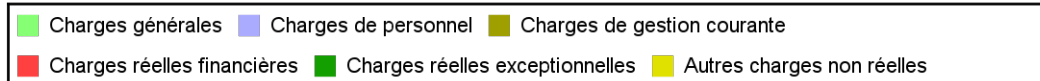
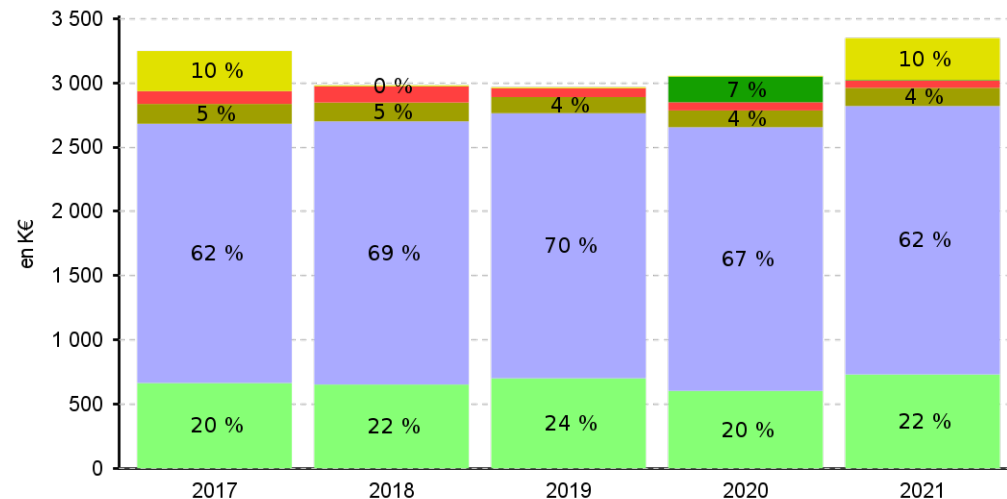
# Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses budgétaires, qu'elles soient réelles (c'est-à-dire ayant donné lieu à décaissement) ou d'ordre (sans décaissement), peuvent être regroupées en six catégories principales :

1. Les charges à caractère général (achat de petit matériel, entretien et réparations, fluides, assurances ...).
2. Les charges de personnel (salaires et charges sociales)
3. Les charges de gestion courante (subventions et participations, indemnités des élus ...).
4. Les charges financières (intérêts des emprunts, frais de renégociation ...).
5. Les charges exceptionnelles.
6. Les charges d'ordre (exemples : dotations aux amortissements et provisions, valeur comptable des immobilisations cédées, différences sur réalisations positives transférées en investissement).

Les charges réelles de fonctionnement globalement stables depuis 2018 sont en retrait de 0,9% par rapport à l'exercice précédent. Le principal poste demeure celui des charges de personnel (69% des charges totales de fonctionnement) qui marque une progression de 1,8% (rémunération + 1,7% et charges sociales + 6,4%). Elles restent relativement élevées puisqu'elles correspondent à la somme de 725 € par habitant (709 € en 2020) contre respectivement 579 €, 586 € et 366 € pour les communes de la même strate départementale, régionale ou nationale. Cette charge représente 84,5% des ressources fiscales de la commune. Les charges financières (charges d'intérêts essentiellement) baissent de 10,6% par rapport à 2020. Après avoir constaté une forte baisse en 2019 par rapport à 2018 (-44,8%) le processus se poursuit (-10% par an environ). A 20 € (contre 22 € en 2020) la charge financière par habitant reste comparable aux communes des autres strates. Les autres charges réelles sont également en retrait de 6,5%. L'exercice 2020 avait été marqué par la comptabilisation au titre des charges exceptionnelles d'une somme de 199 835 € ramenée à 4 278 € en 2021 ce qui explique l'évolution globale. Cela ne doit pas masquer notamment l'augmentation des autres charges externes (+33,1% ou 100 552 € en valeur). Ainsi en dehors des charges exceptionnelles, les autres charges réelles augmentent de 138 856 € (+20,41%).

STRUCTURE ET EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



## REPERES

| En €/hab                        | 2021<br>Commune | Montant en € par hab pour la strate de référence |        |          |
|---------------------------------|-----------------|--|--------|----------|
|                                 |                 | Département                                      | Région | National |
| Charges générales               | 253             | 319  | 301    | 228      |
| Charges de personnel            | 725             | 579  | 562    | 373      |
| Charges de gestion courante     | 49              | 100  | 121    | 96       |
| Charges réelles financières     | 20              | 20   | 19     | 17       |
| Charges réelles exceptionnelles | 1               | 5  | 5      | 5        |

Strate de référence :

Population : 2884

Régime fiscal : FPU : Communes de 2 000 à 3 500 habitants

Le ratio de rigidité des charges structurelles permet d'apprécier la proportion des dépenses « obligatoires », à savoir les charges de personnel, les contingents et participations et les charges d'intérêts par rapport aux produits de fonctionnement réels. Plus ce ratio est élevé, plus la marge de manœuvre de la commune est faible. Le seuil critique généralement admis est de 55 %.

Pour la ville de la Motte, cet indicateur s'est amélioré chaque année entre 2018 (65,19%) et 2020 (57,49%) pour se détériorer en 2021 (63,99%): Tout au long de la période observée, la commune se situe au-dessus du seuil critique généralement admis de 55 % et de la tranche de 10 % des communes françaises les moins bien situées sur ce critère.

La forte dégradation observée entre 2020 et 2021 s'explique par la variation respective enregistrée par les charges dites incompressibles (+1,4%, soit +30.415€) et les produits réels (-8,8%, soit -322.861€).

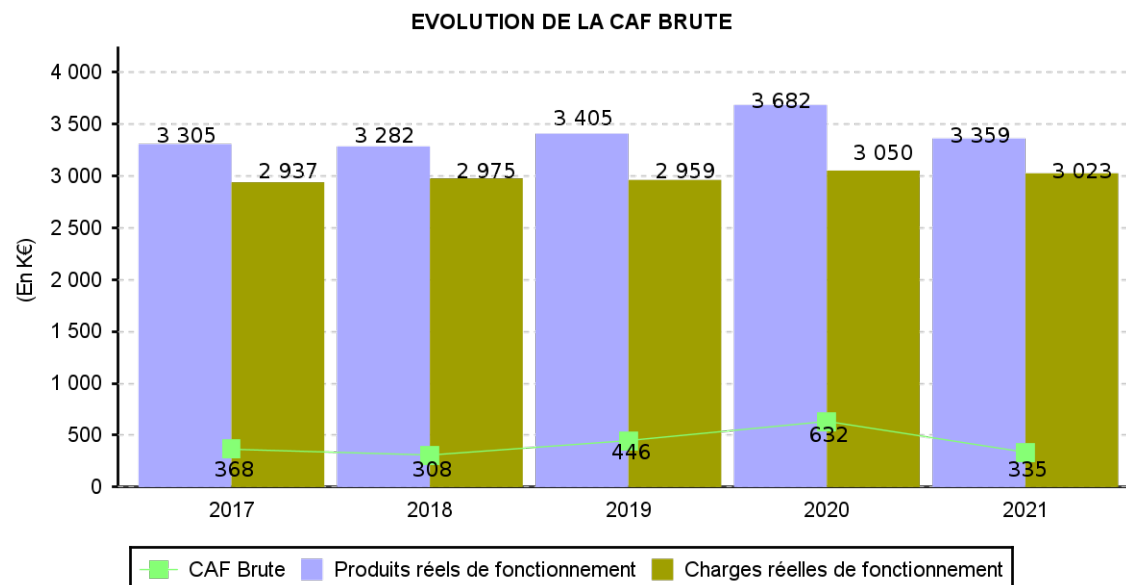
Le taux de réalisation des dépenses de fonctionnement met en perspective les dépenses comptabilisées au regard de la prévision budgétaire.

| <b>TAUX DE REALISATION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT EN 2021</b> |         |
|---|---------|
| Charges générales   | 79,56 % |
| Charges de personnel  | 96,56 % |
| Charges de gestion courante                                       | 82,32 % |
| Charges réelles financières                                       | 97,94 % |

# L'autofinancement brut et net

## La capacité d'autofinancement brute

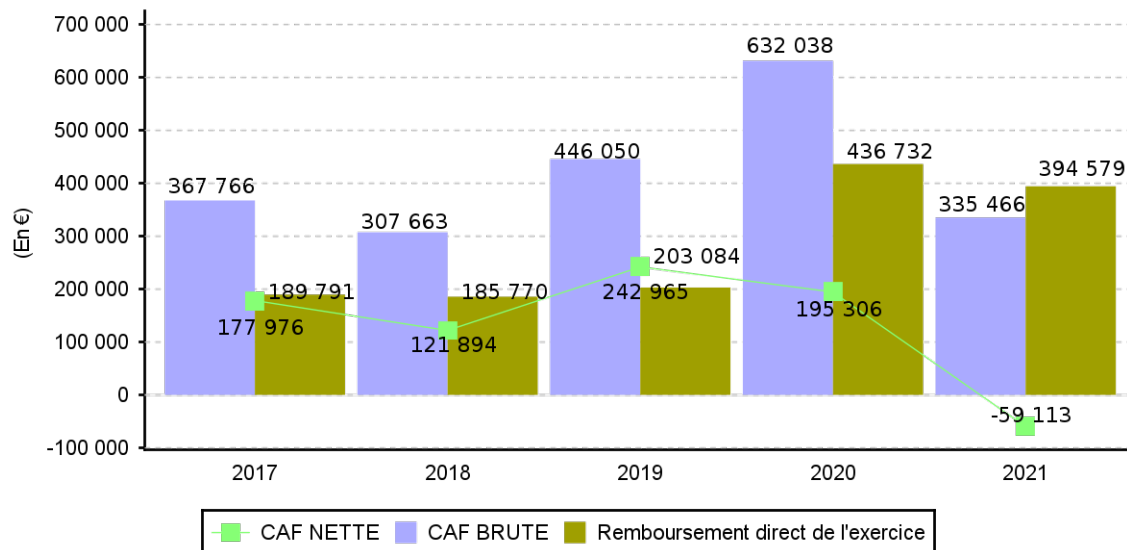
La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...). Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement. La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.



La CAF brute démontre de la performance d'exploitation de la commune. Si elle marquait une progression modérée sur les dernières années puis marquée en 2020, le retrait est net au titre de l'exercice 2021 (-46,9%). Calculée par différence entre les produits et charges réelles, l'analyse des données démontre que le niveau des charges est maîtrisé et se maintient depuis 2017 (+1,6% sur la période). L'évolution de la CAF brute est donc essentiellement liée à celle des produits réels de fonctionnement (variation de - 8,8% entre 2020 et 2021). La CAF brute s'était améliorée en 2020 grâce au fait qu'au sein des produits réels de fonctionnement figurait la somme de 706 875 € au titre des "autres produits" alors que ces derniers s'établissent habituellement à environ 470 000 €. Les données de l'exercice 2020 demeurent en conséquence atypiques, celles de l'exercice 2021 se rapprochant fortement des exercices antérieurs. La CAF brute correspond, par habitant, à la somme de 116 € contre 188 € par habitant pour la même strate de communes au niveau national. La CAF Brute est généralement considérée comme étant d'un niveau confortable lorsqu'elle atteint ou dépasse le seuil de 15% des produits réels de fonctionnement (ratio du taux de CAF Brute). Cet indicateur s'améliore globalement entre 2017 (10%) et 2020 en dépassant le seuil de 15 % avec un ratio obtenu de 17,2 % pour se dégrader l'année suivante (10%).



## EVOLUTION DE LA CAF NETTE



## La capacité d'autofinancement nette

La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette est une des composantes du financement disponible.

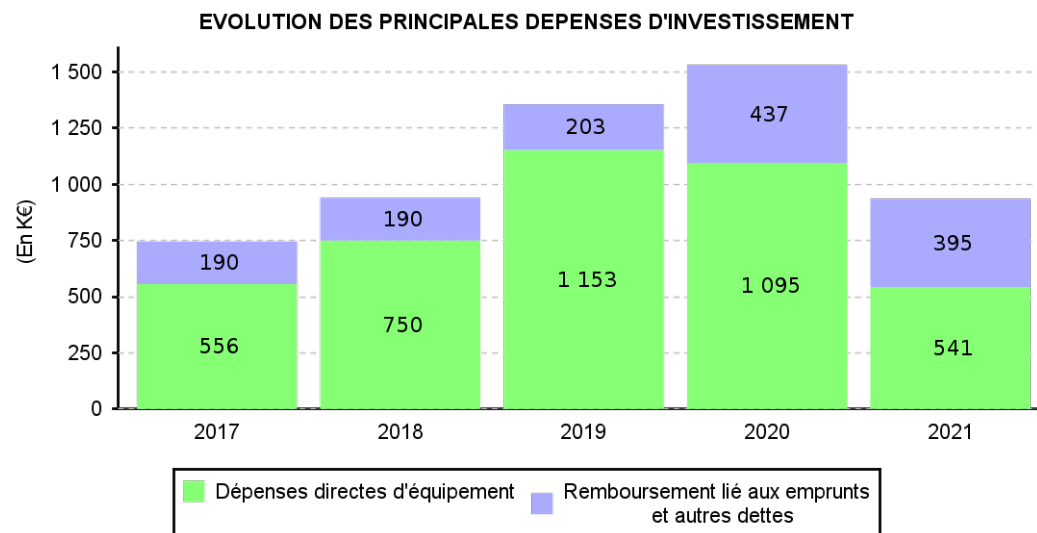
La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.

En diminution constante jusqu'en 2018, la CAF nette a fortement progressé en 2019. En 2020 et malgré une CAF brute déjà qualifiée de dynamique, la CAF nette baisse en raison de l'augmentation de l'annuité en capital de la dette à rembourser. De fait, ces remboursements étaient de 185 770 € en 2018, 203 084 € en 2019 pour être portés à 436 732 € au cours de l'exercice 2020. Le haut niveau de l'annuité est maintenu pour 2021 (394 579 €) dans un contexte de CAF brute dégradée. Ces éléments sont de nature à expliquer la chute à - 59 113 € de la CAF nette pour l'exercice 2021. Il en ressort, qu'au titre de l'exercice 2021, et à ce niveau d'analyse, la commune ne bénéficie pas de marge de manoeuvre pour financer ses dépenses d'équipement sur ses propres ressources. Néanmoins, il convient de noter que la commune a procédé à des cessions d'actifs pour 320 000 € durant l'exercice 2021 permettant ainsi de disposer d'un financement disponible de 700 992 € (contre 724 380 € en 2020). Par ailleurs, le niveau de la CAF Nette peut être appréhendé à travers les indicateurs suivants : la CAF Nette/Nombre d'habitants : Au terme de l'exercice 2021, la CAF Nette représente -21€ par habitant pour la commune, la strate départementale se situe à 210€ et celle régionale à 140€ ; la CAF Nette/Dépenses d'équipement : En 2021, la CAF Nette correspond à -10,92% des dépenses d'équipement pour la collectivité contre 65,88% pour la moyenne départementale et 40,97% pour celle régionale.

## Les opérations d'investissement

Après plusieurs années de croissance en terme de dépenses directes d'équipement (qui représentent 99,56% des dépenses d'investissement), l'exercice 2021 est marqué par une baisse de 50,57% par rapport à l'exercice précédent. Par suite, les dépenses directes d'équipement ramenées par habitant (188 € pour la commune de LA MOTTE) sont deux fois moins importantes que celles exposées dans les communes de la même strate au niveau départemental, régional ou national.

Par ailleurs, l'effort réalisé en 2020 en matière de remboursement direct en capital des emprunts est maintenu durant l'exercice 2021. Ainsi, il convient de noter que cet effort ramené au nombre d'habitant est conséquent au regard de ce qui se pratique dans les communes de la même strate quelque soit le niveau (départemental, régional ou national).



### REPERES

| En €/hab  | Commune | Montant en € par hab pour la strate de référence |        |          |
|---|---------|--|--------|----------|
|   |         | Département                                      | Région | National |
| Dépenses directes d'équipement                  | 188     | 314  | 351    | 315      |
| Remboursement lié aux emprunts et autres dettes | 137     | 69   | 81     | 75       |

### TAUX DE REALISATION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN 2021

|   |         |
|---|---------|
| Dépenses directes d'équipement (1)                  | 43,08 % |
| Remboursement lié aux emprunts et autres dettes (2) | 99,89 % |

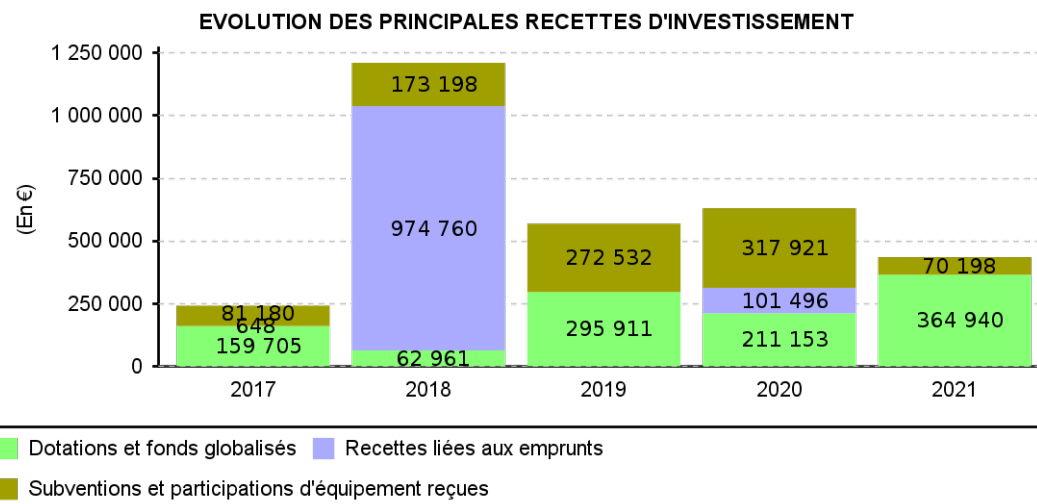
(1) dépenses d'équipement, opérations d'ordre incluses

(2) les dépenses liées aux emprunts et dettes assimilées correspondent aux opérations budgétaires

Après un exercice 2018 marqué par un haut niveau de recettes d'investissement (1 210 919 €) dont l'essentiel provenait d'emprunt, le niveau des recettes d'investissement s'établit depuis sur des normes évoluant entre environ 630 000 € et 430 000 € dans lequel l'emprunt reste très minoritaire (seulement 101 496 € au titre de 2020)

Contrairement aux deux exercices précédents, la part des subventions reçues dans les recettes d'investissement diminue considérablement. Représentant environ 50% des recettes d'investissement au titre des exercices 2019 et 2020, cette proportion tombe à 16,13%. Par ailleurs, cette source de financement ramenée au nombre d'habitants de la commune (24€) est bien inférieure à celles des communes de la même strate des différents niveaux de référence (départemental, régional ou national).

Ainsi, la quasi totalité des recettes d'investissement est constituée au titre de l'exercice 2021 de dotations et fonds globalisés (176 K€ au titre du fonds de compensation de la TVA, 98 k€ se rapportant à la taxe d'aménagement, et 90 K€ correspondant à des dons dont la commune est bénéficiaire).



## REPERES

| En €/hab  | Commune | Montant en € par hab pour la strate de référence |        |          |
|---|---------|--|--------|----------|
|   |         | Département                                      | Région | National |
| Dotations et fonds globalisés                     | 127     | 61   | 82     | 66       |
| Recettes liées aux emprunts                       | 0       | 15   | 37     | 65       |
| Subventions et participations d'équipement reçues | 24      | 115  | 167    | 84       |

## TAUX DE REALISATION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT EN 2021

|   |          |
|---|----------|
| Dotations et fonds globalisés                     | 124,31 % |
| Recettes liées aux emprunts (3)                   | 0,00 %   |
| Subventions et participations d'équipement reçues | 23,25 %  |

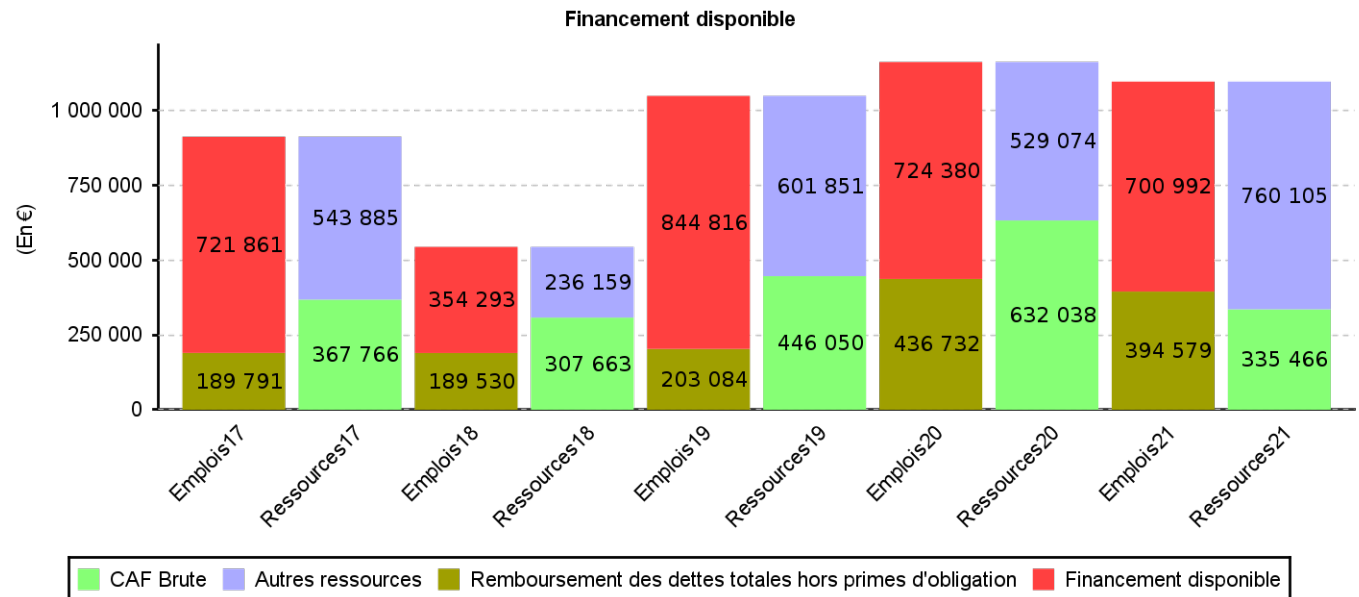
(3) les recettes liées aux emprunts correspondent aux opérations budgétaires enregistrées au crédit du compte 16 (sauf 16449, 1645, 166 et 1688)

# Le financement des investissements

## Le financement disponible

Le financement disponible représente le total des ressources (hors emprunts) dont dispose la collectivité pour investir, après avoir payé ses charges et remboursé ses dettes. Il se compose des éléments suivants :

1. La CAF nette,
2. Les subventions et dotations d'investissement,
3. Les cessions d'actif.

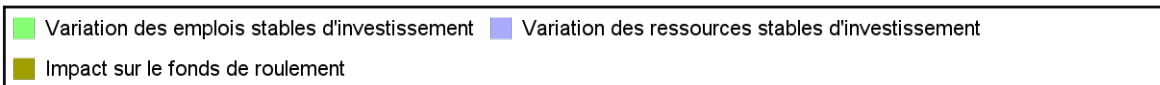
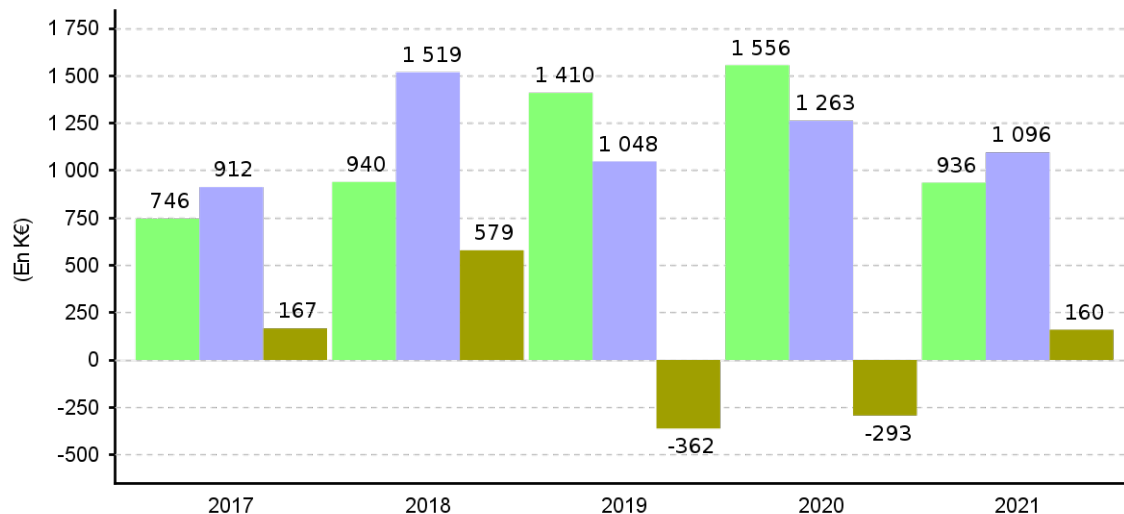


L'étude de la composition du financement des investissements permet de définir les différentes sources de financement auxquelles la commune peut avoir recours. Les données de l'exercice 2021 montrent que si les grandes masses sont proches, le contenu des ressources et des emplois diffère.

La diminution de la CAF brute a déjà été notée et s'explique non pas par une évolution du niveau des charges qui reste maîtrisé mais par une baisse des produits réels de fonctionnement. Ces derniers ont fortement et exceptionnellement augmenté en 2020. Les autres sources de financement restent d'un bon niveau grâce en particulier à des cessions d'actifs pour 320 k€ (représentant 42%, le solde provenant de fonds globalisés d'investissement).

S'agissant des emplois, un premier élément remarquable est, ainsi que déjà noté au titre de l'exercice précédent, l'effort important réalisé par la commune en matière de remboursement du capital des emprunts. Malgré cela, le financement disponible reste d'un niveau similaire à celui de l'exercice 2020 et s'établit sur des normes proches des deux exercices précédents.

## Financement des investissements



## Le financement des investissements

L'ensemble des dépenses d'investissement s'apparente à des emplois (dépenses d'équipement, remboursements de dettes, autres...). Parallèlement, l'ensemble des moyens financiers dont dispose la collectivité constitue des ressources (CAF, plus-values de cession, dotations et subventions, emprunts...). Le solde entre le total des ressources et le total des emplois représente l'impact sur le fonds de roulement.

La variation du fonds de roulement correspond :

1. à un prélèvement sur les réserves lorsque les ressources d'investissement de la collectivité sont inférieures à son niveau de dépenses d'investissement,
2. à un abondement des réserves lorsque les dépenses d'investissement se révèlent inférieures aux ressources (dont emprunts nouveaux) que la collectivité peut mobiliser.

Les emplois stables d'investissement connaissent un retrait par rapport aux deux exercices précédents pour retrouver le niveau de 2018. Ce financement a porté sur la réalisation d'immobilisations à hauteur de 58% et sur le remboursement en capital des emprunts dans une proportion qui a déjà été notée, y compris au cours de l'exercice précédent.

Du fait du maintien des ressources stables d'investissement, la variation du fonds de roulement traduit une situation en amélioration par rapport aux deux exercices précédents. Il faut toutefois préciser que ces ressources tiennent compte de la cession d'éléments d'actif à hauteur de 320 k€ sans laquelle la variation sur le fonds de roulement serait de -160k€.

# Bilan

## BILAN EN 2021

| ACTIF                               | PASSIF                           |   |
|-------------------------------------|----------------------------------|---|
| Actif immobilisé brut<br>31 369 614 | Ressources propres<br>28 610 648 |   |
| Actif circulant<br>190 774          | Dettes financières<br>3 896 468  | Fonds de roulement<br>net global<br>1 137 502 |
| Trésorerie<br>999 863               | Passif circulant<br>53 135       | BFR<br>137 639                                |

$$\text{Trésorerie} = \text{FDR} - \text{BFR} = \underline{\quad\quad\quad} 999\,863$$

Le bilan retrace le patrimoine de la commune au 31 décembre de l'exercice.

1. A l'actif (partie gauche) figurent les immobilisations (actif immobilisé tel que terrains, bâtiments, véhicules...), les créances (titres de recettes en cours de recouvrement) et les disponibilités (ces biens non durables constituent l'actif circulant).

2. Au passif (partie droite) figurent les fonds propres de la collectivité (dotations, réserves, subventions), le résultat et les dettes financières ainsi que les dettes envers les tiers (mandats en instance de paiement).

Le bilan est ici représenté sous sa forme " fonctionnelle ".

Les ressources stables (réserves, dotations, dettes) doivent permettre le financement des emplois stables (les immobilisations), ce qui permet de dégager un excédent de ressources stables appelé " fonds de roulement ". Ce fonds de roulement doit permettre de financer les besoins en trésorerie (besoins en fonds de roulement) dégagés par le cycle d'exploitation de la collectivité (différence dans le temps entre les encaissements et les décaissements).

Contrairement à l'exercice précédent qui avait vu une nette évolution de l'actif brut immobiliser, ce dernier reste quasiment stable pour 2021 (+0,8% qui ne concerne que les immobilisations d'exploitation). L'actif circulant connaît une baisse de 36,7% (110 k€ en valeur) essentiellement du fait de la disparition de budgets annexes apparu au titre de l'exercice précédent. Les ressources propres évoluent peu (+2,9%) essentiellement au titre des capitaux propres (+ 834 k€). Les dettes financières baissent sensiblement (-9,2%) du fait de l'effort mené sur le remboursement du capital des emprunts contractés. Le passif circulant accuse une baisse importante (-82,3%) dont l'origine provient des postes "crédeurs divers" qui évolue de 171k€ à 1 k€ et "opération à régulariser" qui passe de 69 k€ à 0 €. Ces derniers avaient exceptionnellement progressé l'année passée des mêmes montants. Le fonds de roulement qui permet de mesurer les ressources dont la commune dispose pour financer son exploitation augmente de 16,34% (+159 k€). Avec un besoin en fonds de roulement positif et en augmentation de près de 130 k€, la commune augmente son besoin pour financer le décalage entre les décaissements et les encaissements d'autant. La trésorerie progresse de +3%.

## L'équilibre financier du bilan

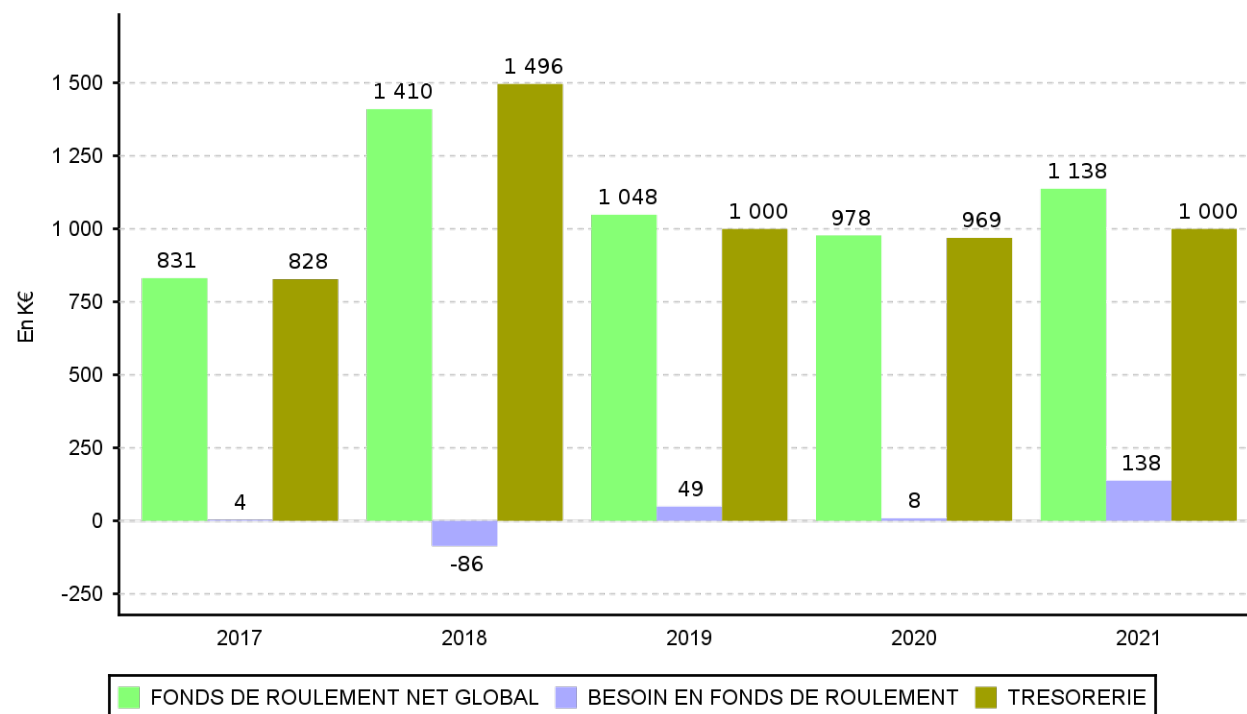
| Le fonds de roulement  | Le besoin en fonds de roulement   | La trésorerie   |
|--|---|---|
| <p>Le fonds de roulement est égal à la différence entre les financements disponibles à plus d'un an (les dotations et les réserves, les subventions d'équipement, les emprunts) et les immobilisations (investissements réalisés et en cours de réalisation).</p> <p>Le fonds de roulement permet de couvrir le décalage entre encaissement des recettes et paiement des dépenses.</p> | <p>Le besoin en fonds de roulement (BFR) est égal à la différence entre l'ensemble des créances et stocks et les dettes à court terme (dettes fournisseurs, dettes fiscales et sociales...). Une créance constatée, non encaissée, génère un besoin de fonds de roulement (c'est-à-dire de financement) alors qu'une dette non encore réglée vient diminuer ce besoin. Le BFR traduit le décalage entre encaissement des recettes et paiement des dépenses.</p> | <p>La trésorerie du bilan comprend le solde du compte au Trésor, mais également les autres disponibilités à court terme comme les valeurs mobilières de placement. Elle apparaît comme la différence entre le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement</p> |

Le fonds de roulement reste particulièrement positif permettant ainsi à la commune de couvrir aisément ses emplois stables même si le besoin en fonds de roulement augmente par rapport aux exercices précédents. Il reste toutefois modéré.

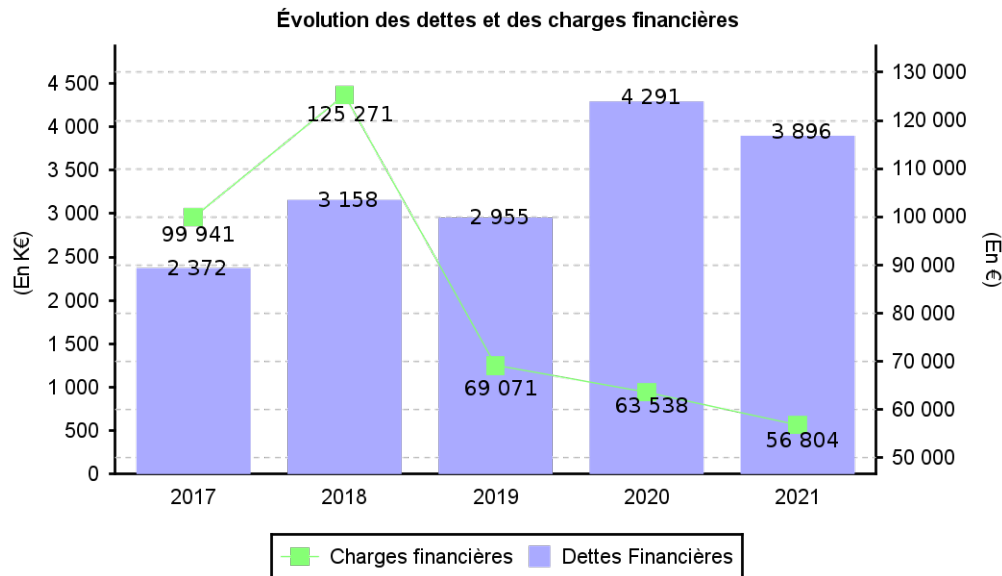
La trésorerie en passant de 969.167€ en 2020 à 999.863€ en 2021 enregistre une croissance de 3 %, soit +30.696€. Si au cours de la même période, le besoin en fonds de roulement a augmenté à un rythme beaucoup plus soutenu (+1.521 %) que celui du fonds de roulement (+16,3 %), cette hausse (compte tenu du montant respectif de ces deux agrégats) correspond « seulement » à +129.147€ pour le besoin en fonds de roulement contre +159.843€ pour le fonds de roulement.

Ainsi, le caractère sécurisé de la commune qui avait été noté en 2020 est confirmé à l'issue de cet exercice.

**Evolution des éléments du bilan**



# Endettement



A l'occasion de l'exercice 2020, il avait été constaté qu'après un maintien de l'endettement, ce dernier avait progressé de 1 635 k€. Cette évolution s'explique par une opération comptable de transfert des compétences "eau" et "assainissement" à la DPVA débutée durant l'exercice 2020 et toujours en cours en 2021. L'endettement indiqué ci-dessus doit donc être corrigé de ces emprunts. La commune a par ailleurs entamé en 2020 une démarche de remboursement très active, maintenue en 2021 qui se concrétise par un remboursement du capital emprunté de 394 k€, aucun autre emprunt n'ayant été par ailleurs contracté durant ce dernier exercice. Le ratio d'endettement s'explique en 2021 comme en 2020 par cette opération comptable.

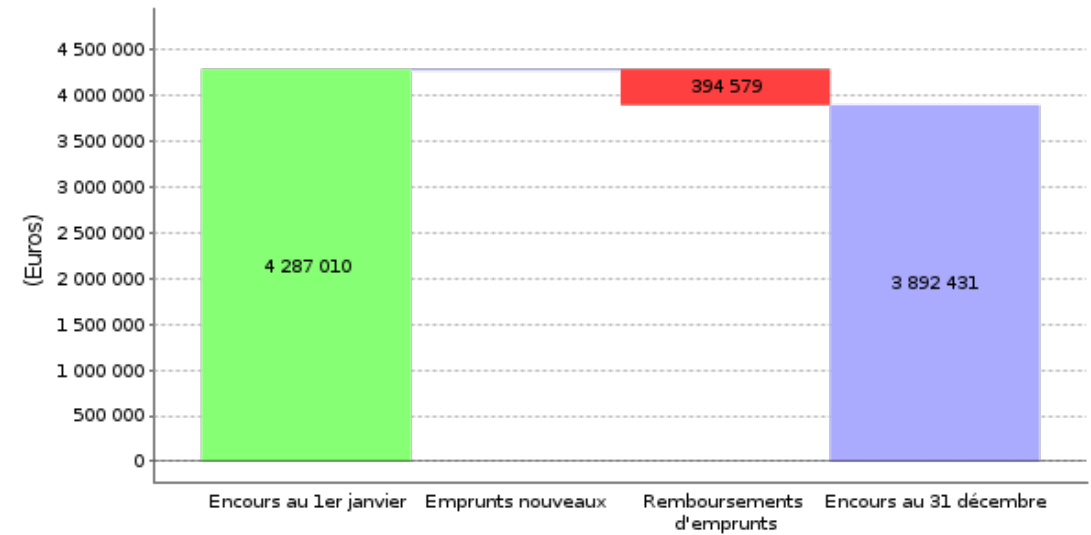
La capacité de désendettement, qui mesure en nombre d'année, la capacité d'une collectivité à rembourser l'intégralité de sa dette se dégrade en 2021 après deux années d'amélioration.

Par suite, le coefficient d'autofinancement courant, qui mesure l'aptitude de la commune à autofinancer ses investissements, après avoir couvert ses charges et les remboursements des dettes s'établit en 2021 à 1,02 après avoir affiché les coefficients de 0,96 en 2018, 0,93 en 2019 et 0,95 en 2020. Il est de 0,87 pour les communes de la strate nationale. Or, plus ce coefficient approche de 1, plus les marges de manœuvre de la commune sont limitées. L'analyse de ce coefficient est également impactée par l'opération comptable "eau/assainissement DPVA".

L'encours de dettes représente le capital restant dû de l'ensemble des emprunts et des dettes souscrits précédemment par la collectivité. Cet encours se traduit, au cours de chaque exercice, par une annuité en capital, elle-même accompagnée de frais financiers, le tout formant l'annuité de la dette.



## Variation des emprunts bancaires et dettes assimilées en 2021



L'encours de dettes au 31 décembre de l'exercice représente le solde à rembourser au terme de l'année compte tenu:

1. des nouvelles dettes souscrites au cours de l'exercice (emprunts nouveaux)
2. des dettes remboursées durant l'exercice (remboursements d'emprunts).

# Eléments concernant la fiscalité directe locale

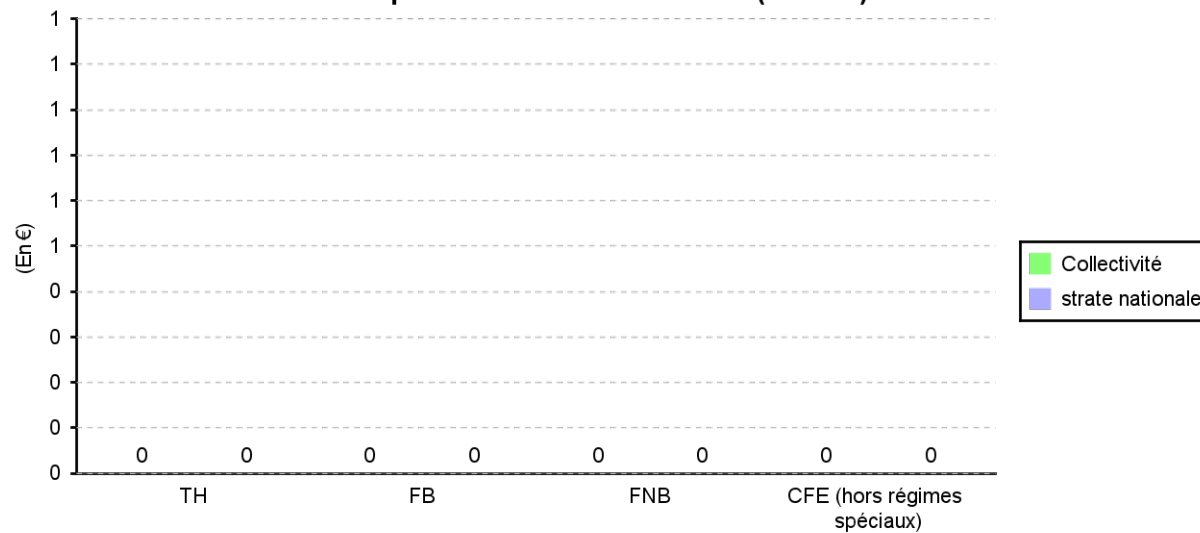
## Les bases

La DGFIP notifie chaque année courant février / mars les bases prévisionnelles d'imposition aux collectivités en matière de :

1. taxe d'habitation (TH)
2. taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)
3. taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)
4. cotisation foncière des entreprises (CFE), le cas échéant suivant le régime fiscal des collectivités.

Ces bases prévisionnelles servent au vote des taux d'imposition.

## Comparaison des bases en 2021 (en €/ha)



Strate de référence :

Régime fiscal : FPU : Communes de 2 000 à 3 500 habitants

Eléments non disponibles au jour de la rédaction du document

**STRUCTURE DES REDUCTIONS DE BASES ACCORDÉES  
SUR DELIBERATION(S) EN 2021**

**Aucune délibération votée - Représentation graphique impossible**

En application des dispositions ouvertes par le Code général des impôts, les collectivités ont la possibilité de voter des abattements et des exonérations en faveur de leurs contribuables. Ces réductions viennent diminuer les bases imposées à leur profit.

Ces réductions de bases, décidées par les assemblées locales, n'ouvrent donc pas droit au versement d'allocations compensatrices contrairement à celles décidées par le législateur.

Principalement, ces réductions de bases sont :

1. des majorations d'abattements de taxe d'habitation voire des abattements facultatifs de taxe d'habitation,
2. des exonérations de taxes foncières en faveur de certains logements, certains investissements voire certaines entreprises,
3. des exonérations de CFE en faveur de certaines entreprises.

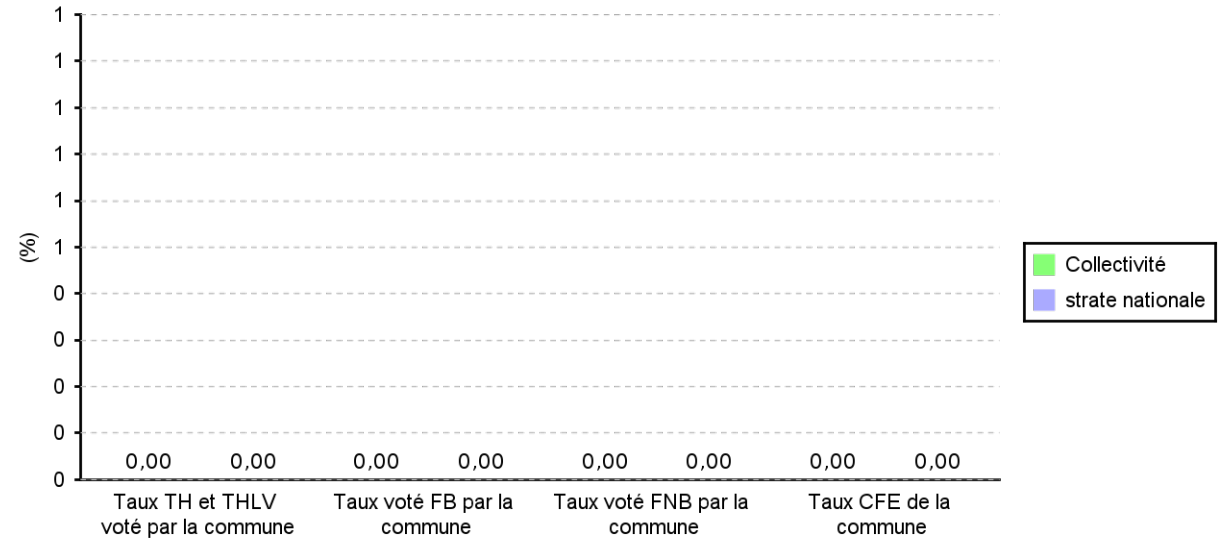
Eléments non disponibles au jour de la rédaction du document

## Les taux

Chaque année, les collectivités votent les taux qui seront appliqués aux bases d'imposition prévisionnelles qui leur ont été notifiées par les services de la DGFIP.

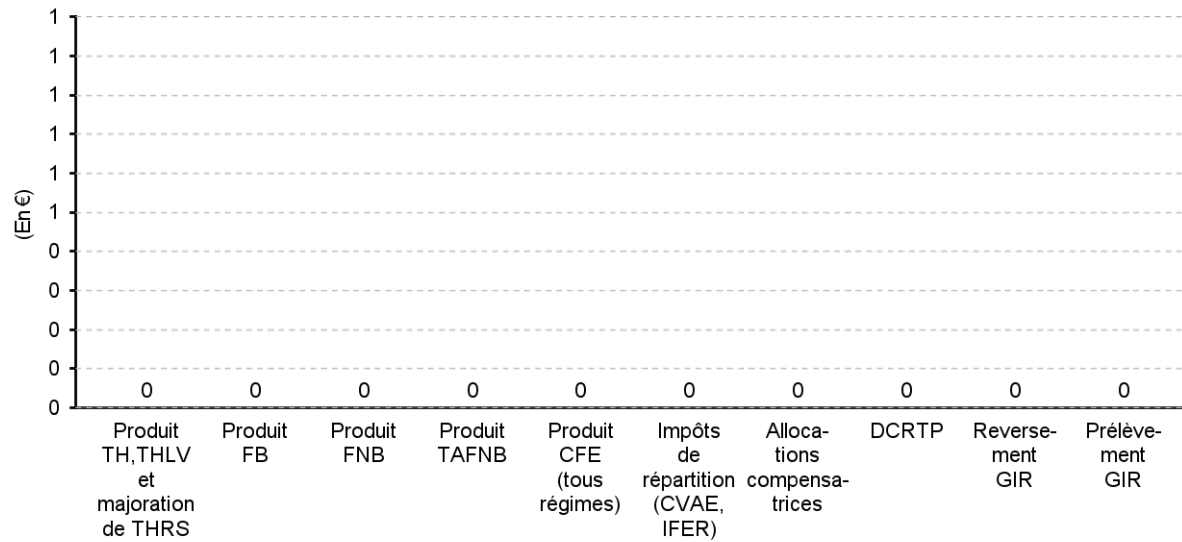
Des règles de plafond et de lien encadrent l'évolution de ces taux. Ces taux appliqués aux bases d'imposition permettent d'établir les cotisations dues par les redevables.

## COMPARAISON DES TAUX EN 2021



Eléments non disponibles au jour de la rédaction du document

## STRUCTURE DES PRODUITS DE FISCALITE DIRECTE LOCALE EN 2021



Eléments non disponibles au jour de la rédaction du document

## Les produits

Les recettes de la fiscalité directe locale perçues par les collectivités sont issues :

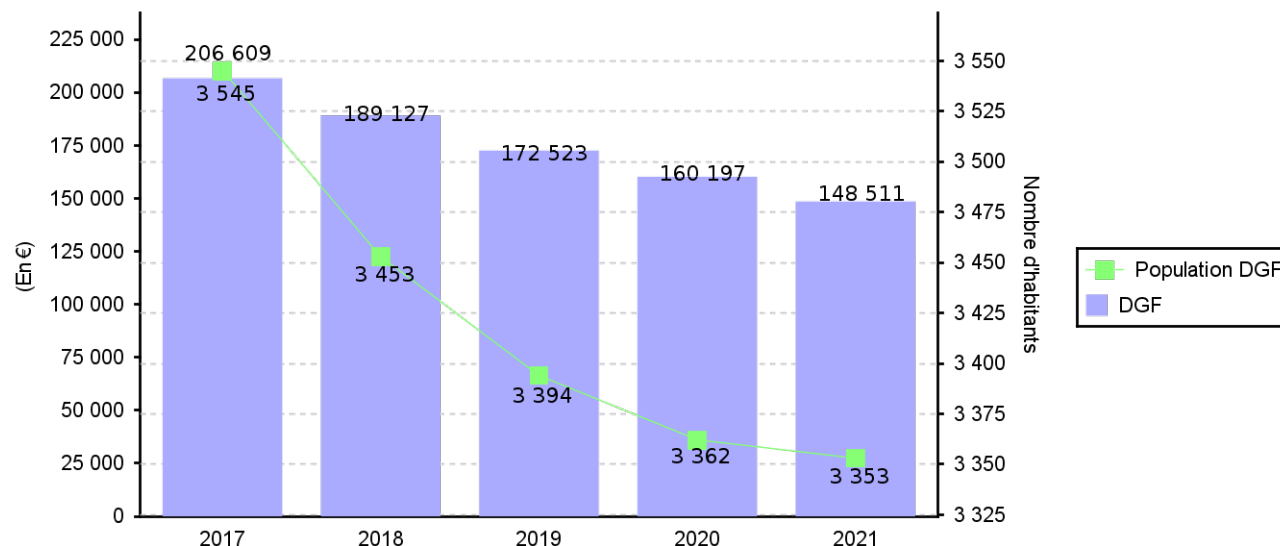
1. du produit des bases par les taux votés pour la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties, la taxe foncière sur les propriétés non bâties et la cotisation foncière des entreprises,
2. des impôts locaux dits de "répartition" (CVAE, IFER, TASCOT),
3. des mécanismes de garantie des ressources consécutifs à la réforme de la fiscalité directe locale suite à la suppression de la taxe professionnelle (DCRTP, FNGIR).

# Éléments concernant les dotations

## Évolution de la DGF (part forfaitaire)

La dotation globale de fonctionnement (DGF) représente la participation de l'État au fonctionnement des collectivités territoriales. Elle constitue une ressource libre d'emploi pour les communes et les groupements à fiscalité propre.

Évolution de la DGF et de la population DGF



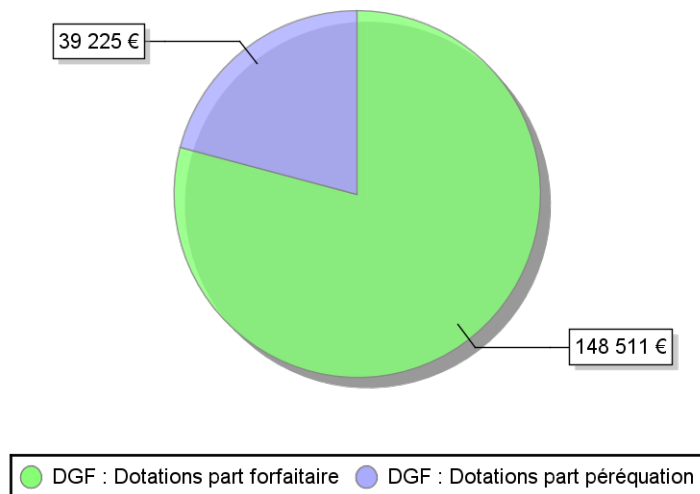
La commune perçoit la dotation globale de fonctionnement mais aussi des dotations, participations et attributions de péréquation ou de compensation.

Si les produits de cette seconde partie progressaient encore sur les derniers exercices, contrairement à la DGF qui baisse depuis plusieurs années, l'ensemble de ces produits chutent en 2021. Ainsi, globalisées, ces dotations représentaient en 2020 la somme de 564 611 € contre 410 638 € en 2021 (-27,27%).

S'agissant, plus particulièrement de la DGF, elle se compose de plusieurs éléments dont la part forfaitaire (définie sur la base de la population et de la superficie de la commune) et le part de péréquation. Le fait que la population DGF continue de baisser impacte nécessairement sur le niveau de la dotation.

La DGF par habitant de la commune de la Motte est de 56 € contre 137 € pour les communes de la même strate au niveau national. Le montant par habitant de la commune accuse une baisse de 17,6% depuis 2018.

## STRUCTURE DE LA DGF 2021



## Structure de la DGF

Pour les communes, la DGF se structure autour de deux composantes :

1. une part forfaitaire (calculée par rapport à la population, la superficie),
2. une ou plusieurs part(s) de péréquation (DSUCS, DSR, DNP).

Pour les groupements à fiscalité propre, la DGF se structure autour de deux composantes également :

1. une dotation d'intercommunalité (calculée par rapport à sa population, son CIF, son potentiel fiscal)
2. une dotation de compensation (dotation correspondant aux montants de l'ancienne compensation "part salaires" et de la compensation des baisses de DCTP)

Globalement la DGF représente une somme de 187 736 € (-5,8% par rapport à 2020). La part "péréquation" qui correspond à la dotation de solidarité rurale se maintient par rapport à 2020 mais à toutefois perdu 10,8% sur les 4 dernières années. Par contre, la part forfaitaire (qui représente près de 80% de la DGS) accuse un recul de 7,3% par rapport à 2020 et 21,5% sur les 4 derniers exercices. Cette part est calculée à partir de la dotation de l'année précédente (déjà en recul constant depuis 4 ans) corrigée de la part dynamique de la population (à la baisse encore en 2021 mais dans une moindre mesure que les années précédentes) et des autres composantes de la dotation forfaitaire (correction à la baisse constante sur les dernières années dans une proportion d'environ 10 k€ chaque année).

Une des explications à la baisse de la DGF, et notamment de sa part "péréquation" réside dans le potentiel financier de la commune en augmentation de 3,3% sur les 4 dernières années. Il représente la somme de 1 005 € par habitant (+6,3% sur les 4 derniers exercices) de la commune contre 906 € pour les communes de la même strate. Ce potentiel mesure l'ensemble des richesses "potentielles" d'une commune et la richesse tirée de son appartenance à un EPCI.